



Document d'adhésion au réseau diabète 92 patient

Le réseau de santé ville hôpital Diabète 92 a pour but d'améliorer la qualité des soins aux personnes atteintes de diabète. Il est promu par l'association Diabète 92 Nord et l'hôpital Max Fourestier, et il est financé par l'Assurance Maladie et l'ARH dans le cadre des dispositions légales concernant les réseaux de santé.

Chaque personne atteinte de diabète de type 2 et âgée de plus de 18 ans peut adhérer au réseau en signant ce document. Elle peut s'en retirer à tout moment par simple notification adressée par écrit au coordinateur du réseau, sans en supporter aucune conséquence.

L'adhésion au réseau est gratuite. Les personnes qui y adhèrent conservent le libre choix des médecins et des professionnels de santé qu'ils consultent pour les soins liés à leur diabète ou à toute autre pathologie.

Objet du réseau

Ce réseau de santé a pour but d'améliorer la qualité de la prise en charge globale du diabète et de tenter d'en réduire ses conséquences individuelles et collectives notamment par une amélioration du suivi des patients.

Le réseau mettra à votre disposition une équipe de professionnels de santé (médecins, infirmières, diététiciennes, pharmaciens, podologues), formés à la prise en charge du diabète de type 2 (votre diabète) travaillant en collaboration avec votre médecin.

Le réseau permet l'accès aux services suivants :

- ateliers d'éducation de groupe.
- réunions d'information sur le diabète.
- suivi optimisé coordonné par le médecin traitant.
- forfait de soins podologique pour les personnes à haut risque de lésion des pieds.
- Dossier patient partagé informatisé *,

* **Votre dossier médical informatisé**

Pour faciliter la communication entre eux, les membres du réseau qui vous soignent, établissent un dossier patient partagé, informatisé, permettant ainsi à votre médecin traitant d'avoir accès à tous les éléments vous concernant (même les plus récents), et d'instituer plus rapidement les soins appropriés.

Ce dossier informatisé est constitué dans le respect des règles établies par la C.N.I.L (Commission Nationale Informatique et Liberté) et a été agréé par cette commission. Vous disposez bien sûr d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

L'évaluation du réseau fera appel à des données extraites du dossier patient partagé informatisé. Elle a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectifications des données les concernant auprès du coordonnateur du réseau.

Les usagers autorisent la communication de ces données au médecin coordinateur du réseau. Ils autorisent également le médecin coordonnateur à communiquer leur adhésion au service médical de l'Assurance Maladie aux fins d'évaluation du réseau.

Vos droits

- Vous êtes libre de refuser cette proposition sans préjudice sur la prise en charge réalisée par votre médecin.
- Aucune information nominative ne pourra faire l'objet d'une commercialisation ni d'une utilisation autre qu'à visée médicale dans votre intérêt.
- Vous avez la possibilité de consulter en dehors du réseau soit par choix soit parce que la prestation ne peut être assurée par les membres du réseau.
- Vous serez informé de votre suivi et toutes les informations vous seront communiquées si vous le souhaitez. Sur votre demande, un accès restreint pourra être fourni à un médecin non membre du réseau, si cela est nécessaire à une meilleure prise en charge (exemple séjour en province).

Vous pouvez à tout moment quitter le réseau sans préjudice pour la qualité des soins et récupérer votre dossier.

Vos devoirs

Sans votre participation, les acteurs de santé mobilisés pour améliorer votre santé, ne peuvent rien.

Il sera de votre intérêt de les aider en prenant en main votre santé:

- En consultant régulièrement votre médecin traitant et en effectuant les consultations spécialisées qu'il vous aura indiquées.
- En réalisant les examens prescrits.
- En prenant régulièrement votre traitement et en suivant les conseils fournis.
- En prenant rendez-vous avec la diététicienne et/ou l'infirmière d'éducation du réseau pour une première prise de contact en téléphonant au 01 47 69 72 26
- En répondant aux questionnaires concernant l'évaluation

Bien entendu, l'ensemble des membres du réseau sera à votre écoute et vous aidera à résoudre les difficultés que vous pourrez rencontrer dans cette prise en charge.

La charte constitutive du réseau, vous est remise.

Si vous n'avez pas compris un ou plusieurs termes de cette charte, ou des documents qui lui sont joints, votre médecin vous apportera toutes les explications nécessaires.

- Un de vos soignants vous a proposé d'adhérer au réseau il s'agit de
- Ou de votre propre initiative vous souhaitez adhérer au réseau

Je soussigné

M.....

Date de naissance :.../.../.....

Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :.....

demeurant

à.....

Émail :.....@.....

accepte d'adhérer à ce réseau dans les conditions précisées ci-dessus.

Fait à....., le

Nom, prénom et signature du patient.